



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-Mail : snu68@snuipp.fr

Jeudi 3 décembre 2009

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant :

<http://68.snuipp.fr/spip.php?article1308>

si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

***Syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin,
TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.
[Le bulletin d'adhésion 2009- 2010 en lien ici](#)***

SOMMAIRE

1) CAPD du 4 décembre 2009 : les promotions

2) La honte de la semaine : grippe A/H1-N1, la vaccination des enseignants considérée comme non prioritaire

3) Grippe A/H1-N1 : les collègues réagissent avec force

4) Une nouvelle fois : des centaines d'enseignants non-remplacés dans notre département, suivez les consignes syndicales du SNUipp

5) Écoles numériques rurales : la rallonge de 17 millions d'euros confirmée

6) Nouveau BO du 19 novembre 2009 sur les déclarations d'accidents : extraits pour rire.

7) Contre les nouveaux fichiers « EDVIGE », je signe toujours !

1) CAPD du 4 décembre 2009 : les promotions

La CAPD du 4 décembre 2009 étudiera les promotions PE 2009-2010 et Instit 2010.

Tous les résultats seront mis en ligne sur notre site le 4 décembre 2009 en fin d'après-midi.

Les syndiqués recevront un courrier.

2) La honte de la semaine : grippe A/H1-N1, la vaccination des enseignants considérée comme non prioritaire

Alors que la vaccination va débiter pour tous les élèves des écoles maternelles ou primaires, les enseignants attendent toujours une éventuelle vaccination.

Sur RMC, le mercredi 2 décembre 2009, notre chère Ministre à clarifier les choses :

« Les enseignants n'ont pas été définis comme public prioritaire »

Même la PEEP a plaidé mardi 1er décembre pour que le personnel éducatif puisse se faire vacciner au sein des établissements.

A la question « ceux qui travaillent auprès des enfants ne sont-ils pas prioritaires ? », Luc CHATEL répond : « ils sont moins prioritaires ». L'arrivage progressif de doses de vaccin ne permet pas de vacciner l'ensemble de la population, rappelle le ministre.

Mais les enseignants « pourront se faire vacciner dès que les publics prioritaires l'auront été, c'est-à-dire à partir de la fin du mois de décembre », précise Luc CHATEL

Merci M. Le Ministre du peu de considération envers vos agents qui bientôt seront les seuls à ne pas pouvoir se faire vacciner dans les écoles, un comble quand même !

3) Grippe A/H1-N1 : les collègues réagissent avec force

Voici quelques réactions des collègues :

a) « Nous avons de nombreux cas d'enfants absents (plus de 10 dans une de nos classes) déclarés par les parents comme "porteurs de fièvre". Lorsque l'on parle de Grippe, les parents fuient, nient à tort ou à raison. Nous n'avons parfois même pas d'excuse au retour des enfants. Que faire donc remonter à nos Inspections, sachant qu'à cette période, bon nombre d'enfants sont atteints de virus divers ? Qui a la grippe ? Les médecins le savent-ils eux-mêmes puisqu'ils ne font plus les tests à leurs patients.... ? Les soient disant mesures de prévention nous font bien rire ! Jusqu'au jour où les maîtres

auront à leur tour la grippe et ne seront pas remplacés... faute de "combattants" et l'on criera encore haut et fort le nombre "astronomique" d'absences de ces « feignants d'enseignants », « bons à tout et à rien. »

b) « Je suis entièrement d'accord avec vos articles sur la grippe A : les chiffres sont régulièrement communiqués à l'Inspection et à la Mairie ... sans retour !

Par ailleurs, à quand la vaccination des enseignants volontaires (il y en a!) ? Il est inadmissible que nous devions attendre un bon de la CPAM, bon qui, pour la plupart du temps n'arrive pas ! »

4) Une nouvelle fois : des centaines d'enseignants non-remplacés dans notre département, suivez les consignes syndicales du SNUipp

CONSIGNES en cas d'absence non-remplacée :

1) Les enfants de la (du) collègue absent(e) sont gardés dans les autres classes de l'école pour la demi-journée ou journée. Les parents sont avertis le soir même par lettre à garder les enfants à la maison (voir ici [la lettre aux parents](#) à reproduire et à distribuer - sous pli agrafé).

Important : si un parent insiste pour l'accueil de son enfant ou si quelques enfants se présentent quand même à l'école, vous ne pouvez pas les refuser.

2) Informer le SNUipp : [remplir le formulaire](#)

Pour répertorier toutes les situations de classes non-remplacées. Cette collecte d'infos nous permettra d'intervenir auprès de l'institution et de la presse départementale.

3) Adresser un courrier à l'IEP et à l'Inspecteur d'Académie (voir [ici ce modèle de lettre](#) qui peut aussi servir de base pour les parents à l'attention des députés ou de l'IA). Adressez [un double au SNUipp](#) .

5) Écoles numériques rurales : la rallonge de 17 millions d'euros confirmée

Le ministre de l'Éducation nationale Luc CHATEL confirme, lundi 30 novembre 2009, qu'un budget supplémentaire de 17 millions d'euros permettra le lancement d'une deuxième phase de déploiement du plan ENR (écoles numériques rurales). Accordé dans le cadre du plan de relance, cette nouvelle enveloppe s'ajoute à la dotation initiale de 50 millions d'euros annoncée au printemps dernier pour financer 5 000 projets d'équipement en matériel multimédia dans des écoles de communes de moins de 2000 habitants. Ce plan lancé par le ministère de l'Éducation nationale s'appuie sur un partenariat avec l'AMRF (Association des maires ruraux de France).

Plus de 8 500 projets ont été déposés, souligne Luc CHATEL. « Compte-tenu de l'affluence, nous avons alerté le Premier ministre pour un redéploiement de crédits en vue de faire face à la forte demande des projets d'écoles numériques rurales ». Les 17 millions apportés doivent permettre de répondre aux 3 500 demandes reçues mais non prévues dans la première phase du plan ENR.

6) Nouveau BO du 19 novembre 2009 sur les déclarations d'accidents : extraits pour rire.

Nous reviendrons plus longuement sur le fond et l'analyse du texte.

BO : « La disposition générale des lieux (préciser l'échelle) et un peu plus loin : (y coller, le cas échéant, une ou plusieurs photographies des lieux). »

Commentaires : On a l'impression d'un rapport de police, faisant appel à une expertise ; les directeurs devront-ils rajouter à leur panoplie (téléphone, clé OTP, portable, ...) l'appareil photo numérique nécessaire à cet exercice ?

BO : « La place de l'agent (avec une flèche indiquant la direction de son regard) »

Commentaires : On trouve que cette parenthèse est significative de l'état d'esprit de cette nouvelle déclaration dans laquelle on tend plus vers la culpabilité que la responsabilité.

Qui peut pondre des trucs pareils : des incapables !

7) Contre les nouveaux fichiers « EDVIGE », je signe toujours !

Contre les nouveaux décrets "EDVIGE" publiés le 18 octobre dernier, le Collectif « Non à EDVIGE » appelle les citoyens et les organisations à se remobiliser. Première action proposée : signer la nouvelle pétition lancée par le Collectif.

Les signatures individuelles sont recueillies en ligne sur [le site](#)

[SIGNER EN LIGNE](#)

[Voir les signataires](#)

Les collectifs, associations, syndicats et partis peuvent apporter leur soutien et leur signature en écrivant à contact@nonaedvige.sgdg.org.

En cas de recueil de signatures [sur support papier](#), renvoyer les informations à : Non à EDVIGE ! C/o Ligue des Droits de l'Homme, 138 rue Marcadet, 75018 Paris, France.

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.